

Election du Comité Directeur

Mandat 2024 – 2028

* * * * *

Election des membres de la commission des sportifs de haut-niveau

Mode de scrutin – Collège électoral – Modalités de vote

⇒ Article 29-1 des statuts

I – Principes généraux

Les membres de la commission des sportifs de haut-niveau sont élus au scrutin plurinominal à un tour.

Six membres sont élus, trois hommes et trois femmes.

Les sièges sont attribués aux trois hommes et trois femmes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés.

II – Collège électoral

Le collège électoral est constitué par les licenciés à la Fédération pour la saison 2024/2025 :

- âgés de 16 ans minimum le jour de l'élection, soit le 21 novembre 2024 ;
- inscrits sur la liste de haut-niveau du Ministère des sports en catégorie Elite, Senior, Relève ou reconversion le jour de l'élection, soit le 21 novembre 2024.

Pour pouvoir voter, les sportifs de haut-niveau doivent s'inscrire au préalable, sur la liste électorale le 30 octobre au plus tard. L'indication d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone portable valides est indispensable pour pouvoir bénéficier des identifiants de connexion à la plateforme de vote.

Chaque votant dispose d'une voix.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Seule la personne inscrite sur la liste électorale peut voter.

III – Modalités de vote

Le vote a lieu en distanciel et par voie électronique, le jeudi 21 novembre 2024, de 9h à 17h (heure de Paris).

Les électeurs se connectent à une plateforme de vote grâce à un lien de connexion reçu en amont par mail et SMS.

IV – Désignation des sportifs de haut-niveau siégeant au Bureau fédéral et au Comité Directeur

Une fois élus, les six membres de la commission des sportifs de haut-niveau désigneront parmi eux, un homme et une femme qui siégeront au Bureau et au Comité Directeur.

Cette désignation aura lieu en distanciel le jeudi 21 novembre 2024, à 18h (heure de Paris). Les six élus seront contactés à cet effet par les services du siège fédéral.